



NDIS Quality
and Safeguards
Commission



NDIS
WORKER
SCREENING

Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS : Ce que les intervenants NDIS doivent savoir

Cette fiche d'information pour les intervenants NDIS explique ce qu'est le Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS, comment il fonctionne et comment y postuler. Il comprend également les coordonnées des Unités de Contrôle des Intervenants.

Qu'est-ce que le Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS ?

Depuis le 1er février 2021, le NDIS Worker Screening Check (Contrôle de Sélection des Intervenants) remplace les différents dispositifs opérant dans chaque État ou territoire, établissant une norme nationale minimale que tous les intervenants engagés dans des rôles considérés à risque doivent respecter. Certains États et territoires peuvent aussi avoir des exigences supplémentaires dans certaines circonstances, par exemple les personnes travaillant avec des enfants peuvent avoir besoin de procéder à un contrôle supplémentaire.

Le Contrôle de Sélection des Intervenants évalue si une personne qui travaille ou cherche à travailler avec des personnes handicapées peut présenter un risque pour elles. Il déterminera si une personne est autorisée ou interdite de travailler dans certains rôles avec des personnes handicapées.

Le Contrôle de Sélection des Intervenants sera effectué par l'Unité de Contrôle des Intervenants (WSU) de l'État ou du territoire où une personne fait sa demande. Le WSU décide également si une personne reçoit une autorisation d'exercer ou non.

Les prestataires NDIS enregistrés sont tenus d'engager uniquement les intervenants qui ont été autorisés à remplir un rôle qui est un [rôle considéré à risque](#).

Quand commencera le Contrôle de Sélection des Intervenants ?

Le Contrôle de Sélection des Intervenants débute le 1er février 2021, sauf dans le Territoire du Nord. Le Territoire du Nord commencera le Contrôle de Sélection des Intervenants au plus tard le 1er juillet 2021.

Avant que le Contrôle de Sélection des Intervenants ne commence, les prestataires NDIS enregistrés qui fournissent du soutien et des services aux participants NDIS devaient s'assurer que leurs intervenants qui occupaient des rôles considérés à risque satisfaisaient aux exigences de sélection de l'État ou du territoire dans lequel l'intervenant exerçait ses activités. Une personne a un **contrôle acceptable** lorsqu'elle satisfait aux exigences des [arrangements transitoires et spéciaux](#) qui s'appliquent à l'État ou au territoire où elle fournit du soutien et des services NDIS aux personnes handicapées.

Les contrôles acceptables précédemment émis dans chaque État ou territoire continueront d'être reconnus pendant un certain temps après le début du Contrôle de Sélection des Intervenants. Plus d'informations sur les délais de reconnaissance des contrôles acceptables dans chaque État et territoire après le début du Contrôle de Sélection des Intervenants sont disponibles sur le site Internet de la Commission de la Qualité et des Garanties du NDIS (Commission NDIS).

Combien de temps l'autorisation d'exercer suite à un Contrôle des Intervenants NDIS est-elle valide ?

Les intervenants avec une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS sont soumis à une surveillance continue par l'intermédiaire des données de la police et d'autres renseignements pertinents.



NDIS Quality
and Safeguards
Commission



NDIS
WORKER
SCREENING

Cela signifie que le statut de l'autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants peut être réévalué si la Commission WSU ou NDIS reçoit des informations nouvelles ou mises à jour suggérant qu'ils présentent un risque pour les personnes handicapées. Si cela se produit, ils peuvent être exclus d'avoir une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS avant que leur autorisation d'exercer NDIS existante expire.

Les autorisations d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS expirent tous les cinq (5) ans.

Dois-je obtenir une autorisation d'exercer suite à un Contrôle des Intervenants NDIS ?

Vous devrez peut-être déposer une demande pour un Contrôle des Intervenants NDIS et obtenir une autorisation d'exercer si vous travaillez pour un prestataire NDIS enregistré dans un rôle considéré à risque et :

- votre contrôle acceptable n'est plus valide (par exemple, il a expiré) dans l'État ou le territoire où vous fournissez des soutiens et services NDIS **ou**
- vous ne détenez pas un contrôle acceptable ou une autorisation d'exercer suite à un Contrôle des Intervenants NDIS.

Un rôle considéré à risque est un rôle qui:

- implique la **livraison directe de [services et supports spécifiques](#)** aux personnes handicapées; ou
- est susceptible d'avoir **plus qu'un simple contact avec des personnes handicapées** dans le cadre normal de vos fonctions. Cela comprend le contact physique ; le contact face à face; la communication orale, écrite et électronique avec des personnes handicapées dans diverses circonstances; ou
- remplir un rôle **personnel clé** - par exemple, si vous occupez un poste de haute direction, de direction ou de prise de décision d'un prestataire NDIS enregistré, y compris en tant que membre du conseil. La définition complète de personnel clé est dans la section 11A de la [Loi de 2013 sur le régime national d'assurance invalidité](#).

Les prestataires NDIS enregistrés sont responsables de l'identification des rôles considérés à risque dans leur organisation.

Si vous travaillez pour un prestataire NDIS enregistré, mais pas dans un rôle considéré à risque, vous ne serez pas tenu de détenir une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS. Cependant, le prestataire NDIS enregistré qui vous emploie ou vous engage d'une autre manière peut choisir de vous demander de postuler pour un Contrôle des Intervenants NDIS et d'obtenir une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS.

Les prestataires NDIS non enregistrés et les participants autogérés peuvent choisir de demander à leurs intervenants de postuler pour un Contrôle des Intervenants NDIS et d'obtenir une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS, mais ce n'est pas obligatoire.

Comment postuler pour un Contrôle de Sélection des Intervenants ?

Vous pourrez postuler pour un Contrôle de Sélection des Intervenants via le WSU de votre état ou territoire.

Pour plus d'informations sur la façon de postuler pour un Contrôle de Sélection des Intervenants, y compris les frais de demande, veuillez visiter la page Web WSU de l'état ou du territoire où vous vivez ou travaillez.



NDIS Quality
and Safeguards
Commission



NDIS
WORKER
SCREENING

- Territoire de la capitale australienne : [Access Canberra](#)
- Nouvelle Galles du Sud : [Bureau du Tuteur aux Enfants](#)
- Territoire du Nord : [Services de police, d'incendie et d'urgence du NT](#)
- Queensland : [Département des personnes âgées, des services aux personnes handicapées et des partenariats avec les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres](#)
- Australie-Méridionale: [Département des Services à la Personne](#)
- Tasmanie : [Services aux consommateurs, au bâtiment et aux services professionnels](#)
- Victoria : [Ministère de la Justice et de la Sécurité communautaire](#)
- Australie Occidentale : [Département des communautés](#)

Puis-je travailler pour un prestataire enregistré dans un rôle considéré à risque avant d'avoir une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS ?

En fonction des lois de votre état ou territoire, vous pouvez commencer à travailler dans un rôle considéré à risque une fois que vous aurez postulé pour le Contrôle de Sélection des Intervenants, mais avant d'avoir l'autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS. Dans ces circonstances, les prestataires NDIS enregistrés doivent s'assurer qu'ils disposent de garanties appropriées.

Les prestataires NDIS enregistrés doivent connaître les exigences de chaque État et territoire dans lequel ils fournissent du soutien et des services NDIS, car certains États et territoires ne permettent pas à un intervenant de commencer à travailler jusqu'à ce qu'il détienne une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS.

Comment saurai-je si j'obtiens une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS ou une interdiction d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS ?

Le WSU de l'État ou du territoire dans lequel vous avez postulé vous indiquera le résultat de votre demande de Contrôle de Sélection des Intervenants.

Votre employeur recevra une notification par e-mail de l'état de votre autorisation une fois que le WSU aura déterminé le résultat de votre demande. Si vous travaillez pour d'autres employeurs et qu'ils ont établi un lien avec vous sur la base de données de contrôle des intervenants NDIS (NWSD), ils pourront également voir l'état de votre autorisation.

La Commission NDIS pourra voir l'état de votre autorisation sur le NWSD.

Et si j'obtiens une interdiction ?

Si vous avez reçu une interdiction d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS en raison de votre Contrôle des Intervenants NDIS, un prestataire NDIS enregistré ne peut pas vous autoriser à travailler dans un rôle considéré à risque.

Qu'est-ce que la base de données de Contrôle des Intervenants NDIS ?

Le NWSD est détenu par la Commission NDIS.



NDIS Quality
and Safeguards
Commission



NDIS
WORKER
SCREENING

Le NWSD:

- tient un registre des intervenants autorisés et interdits à exercer comme déterminé par le WSU de chaque État et territoire
- soutient la surveillance continue nationale des antécédents criminels des intervenants avec une autorisation d'exercer suite à un Contrôle des Intervenants
- signifie que les prestataires de NDIS à travers le pays peuvent utiliser un portail en ligne unique pour vérifier les demandes de Contrôle de sélection des Intervenants de leurs intervenants et examiner les autorisations des intervenants potentiels, sans avoir besoin de contacter les WSU de chaque État et territoire
- aide les prestataires NDIS avec les exigences de tenue de registres.

Le NWSD détient **seulement** des informations sur le Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS et le statut d'autorisation d'exercer pour les intervenants qui ont subi un Contrôle de Sélection des Intervenants. Il ne contiendra pas d'informations sur les contrôles acceptables. Il ne conservera pas les informations personnelles utilisées par un état ou un territoire WSU pour évaluer un intervenant.

Quand le NWSD sera-t-il opérationnel ?

Le NWSD entrera en service à partir du 1er février 2021.

Plus d'information

Législation

- [Règles NDIS \(Normes de pratique - Contrôle des Intervenants\) 2018](#)
- [Loi de 2013 sur le Régime national d'assurance invalidité](#)

Site Web de la Commission NDIS

- [Glossaire](#) des termes utilisés dans cette fiche d'information.
- Informations générales sur [les exigences des intervenants](#).
- Informations sur le [Contrôle de Sélection des intervenants NDIS pour les prestataires NDIS enregistrés](#).
[Normes de pratique et indicateurs de qualité NDIS](#)